

REGLEMENT ENDURO MONTS JURA 2022

Mise à jour le 09 avril 2022

1 - APPLICATION DU REGLEMENT

Le règlement s'applique à l'épreuve « enduro Monts Jura » co organisée par les associations La Forestière et l'Enduro du Ghetto ci-dessous dénommées l'organisateur.

Cette compétition intégrée au Jura Alp Enduro Tour se déroulera le week end des 30 et 31 juillet 2022.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents par épreuve et de modifier les lieux de départs et parcours en fonction des contraintes matérielles, administratives et sanitaires du moment.

2 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, détérioration vol de matériel ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes pour venir participer à la manifestation.

Toute personne qui prend le départ après les vélos balais n'est plus couverte par l'organisateur.

Pour cette compétition, La Forestière a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AXA Assurance.

3 - ORGANISATION DE L'EPREUVE

L'organisation est la seule à décider de l'ordre des départs de chaque concurrent.

Les VAE ne sont pas autorisés durant la partie compétition chronométrée..

Les participants sont autorisés à rouler librement sur les versants durant la journée du samedi 30 juillet 2022, tout en faisant attention au travail de balisage. Toutefois, l'achat du forfait permettant d'utiliser les remontées mécaniques n'est pas compris dans le prix d'inscription pour cette journée et l'organisateur dégage toute responsabilité en cas d'accident.

4 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve. Il s'engage :

- à respecter les décisions du directeur de course, des représentants de l'organisation.
- à respecter l'Environnement et les Espaces traversés.
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements. Tout participant qui serait pris en flagrant délit de jeter un déchet à terre sans volonté de vouloir le ramasser, pourra se voir exclu de la course à laquelle il participe par l'organisateur.
- un chèque de caution de 50 € ou une pièce d'identité sera demandé à chaque participant pour le prêt de la puce informatique. Cette caution ou cette pièce d'identité sera redonnée à l'issue de la compétition après remise

de ladite puce à l'organisateur. En cas d'abandon la PUCE doit être remise également à l'arrivée. Si elle ne peut être restituée le jour de l'épreuve, elle doit être adressée, dans une enveloppe matelassée sous 8 jours à LA FORESTIERE – 23 rue du Général de Gaulle – 01100 ARBENT. Le non remboursement ou la non-restitution entraîne l'interdiction de participer aux épreuves de l'organisateur les années suivantes. Le concurrent ne pourra pas, pour éviter de payer les 50 euros, argumenter de la remise de la puce à un bénévole non habilité.

- à être couvert par une ASSURANCE PERSONNELLE accident et responsabilité civile adaptée.
- à informer un responsable de l'organisation en cas d'abandon.

4 - 1 Cas d'Exclusion d'une épreuve

- Le non-respect du règlement, des équipements de protections spécifiques ou du parcours balisé entraîne l'exclusion définitive du concurrent.
- L'absence de passage aux points de contrôle informatique entraîne la disqualification du concurrent par le jury de course.
- Le non-respect des ordres des commissaires ou représentants de l'organisation ou Médecin habilité par l'organisateur entraîne la disqualification du concurrent de la course.
- Tout participant qui serait pris en flagrant délit de jeter un déchet à terre sans volonté de vouloir le ramasser, pourra se voir exclu de la course ou de la randonnée à laquelle il participe par l'organisateur ou par les commissaires.

4 - 2 Droit d'Image

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur et aux médias qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presses, télévisions, internet), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

5 - SECURITE

- durant les spéciales : port obligatoire du casque intégral (CE), des genouillères, , des protection dorsales ou sac à dos avec protection dorsale intégrée homologuée CE. Port conseillé : coudières et gants.

Tout participant se présentant au départ sans l'équipement obligatoire ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve. Si un participant parcourt une spéciale sans l'ensemble des équipements obligatoire, il sera mis automatiquement hors course.

Les caméras embarquées sont autorisées sur tous supports amovibles du casque (exemple : visière ou support prévu par fabricant du casque) ou sur le vélo.

Des signaleurs sont présents sur toutes les spéciales. Leur rôle consiste à assurer votre sécurité et signaler tout anomalie d'un concurrent. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, pour les respecter scrupuleusement mais il doit également s'assurer lui-même qu'il peut sans danger traverser la zone protégée.

6 - INSCRIPTIONS

6 – 1 Modes d'inscription

- Par internet du 05 au 15 avril 2022, dans la limite de 80 inscriptions pour l'achat du package quatre courses du JurAlp Enduro Tour pour une montant de 200 euros.
- Par Internet à compter du 16 avril 2022 à 12h00, sur le site internet suivant jusqu'au 29 juillet 2022, dans la limite des places disponibles : <https://www.la-forestiere.com/les-epreuves/course-enduro-vtt-monts-jura/>
- Le participant peut vérifier son inscription sur la confirmation d'inscription qu'il a reçu suite à son inscription en ligne.

Des frais de traitement sont ajoutés aux frais de l'inscription par notre prestataire informatique en ligne.

Pour une parfaite organisation, les inscriptions sur place les 30 et 31 juillet 2022 ne pourront être acceptées que dans le cas où il reste encore des places disponibles, moyennant une majoration de cinq euros,

Pièces à joindre :

6 – 4 Documents requis à l'inscription (Licence / Certificat médical)

Un LICENCIE en France des fédérations FFC, UCI, FSGT, UFOLEP et un LICENCIE de Swiss Cycling doit fournir une copie de sa licence (ou en cours de validité), à insérer en ligne sur le site d'inscription et à apporter le jour de l'événement pour le retrait des dossards.

Un NON licencié de ses fédérations doit fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an au jour de la compétition**, à insérer sur le site d'inscription et à apporter le jour de l'événement pour le retrait des dossards.

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être remplie et transmise en ligne.

Le NON LICENCIE décrit ci-dessus devra s'engager lors de l'inscription à bénéficier d'une assurance individuelle le couvrant en cas d'accident.

6 – 5 Garantie ANNULATION en option à l'inscription

L'inscription à l'épreuve est ferme et définitive, cependant l'annulation de l'inscription est possible en souscrivant l'option ANNULATION lors de l'inscription. Elle est disponible au prix de 10 €.

La souscription de cette option Garantie Annulation permet aux participants d'être remboursés sous certaines conditions (remboursement de l'inscription hors options) :

Application :

Maladie, accident, décès avant l'épreuve (des frères et sœurs, du conjoint, du concubin, des ascendants ou descendants au premier degré), grossesse.

Les demandes de remboursement pour tous autres motifs ou sans souscription de la garantie Annulation seront refusées.

Montant remboursé :

Montant de l'inscription pour l'épreuve hors option moins une retenue forfaitaire pour frais de gestion de 5 euros.

Date limite de la demande :

. Pour un décès : 15 jours après l'épreuve.

. Pour des raisons médicales : la demande de remboursement doit être adressée, par mail, par fax, ou par courrier à l'organisation au plus tard la veille du jour de l'épreuve. Les demandes non accompagnées de justificatifs (certificat médical, arrêt maladie, certificat hospitalisation, certificat de décès, etc.) ne seront pas étudiées.

Pour des raisons personnelles, la demande de remboursement doit être adressée, par mail, par fax, ou par courrier **à l'organisation au plus tard le 26 Août 2021** (En conséquence, l'option annulation ne peut plus être prise après cette date).

Pour les envois par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Contrôle de la demande :

La Forestière se réserve le droit de procéder à des vérifications par tous les moyens légaux de son choix, (demande contre visite médicale, présentation livret de famille ou fiche état civil, certificat de concubinage etc.).

Désistement – Modification d'inscription :

Pour des raisons administratives et de Sécurité les demandes de désistement au profit d'une autre personne ou de modification d'inscription sont interdites. Pour gérer des cas particuliers ou dans l'urgence elles peuvent cependant être acceptées au cas par cas. **Une participation aux frais de gestion de 5 euros sera demandée.**

6 -6 Individuelle Accident en option à l'inscription

A l'inscription (mais pas à postériori) vous pouvez souscrire une assurance Individuelle Accident.

La souscription de cette assurance est RECOMMANDÉE pour les NON licenciés des fédérations décrites en 6-4.

Cette option assurance complémentaire est disponible au prix de 5 € par jour de compétition,

Les NON licenciés des fédérations FFC, UCI, FSGT, UFOLEP et SWISS CYCLING devront lors de l'inscription s'engager à être couvert par une assurance individuelle le jour de l'épreuve, faute de quoi, l'assurance complémentaire, sera automatiquement créée et facturée au concurrent lors de son inscription.

7 - PACK INSCRIPTION

Le pack inscription comprend :

La participation au dual slalom du samedi 30 juillet 2022, à partir de 16h00 au bas du télécabine de la catheline à LELEX.

- Les frais d'inscription pour la compétition du dimanche 31 juillet 2022,
- La confirmation d'inscription reçue immédiatement par mail après la fin de l'inscription sur Internet. (hors inscription sur place)
- La plaque de vélo et les documents remis par nos partenaires. La plaque vélo doit être visible et fixée sur le cintre du vélo.
- L'utilisation par le participant le jour de la compétition des remontées en télécabine du Fierney (versant Crozet) et de la Catheline (versant Lélex) – **suivant situation administrative et sanitaire au 31 juillet 2022-**
- Le chronométrage (ainsi que le classement)
- Les ravitaillements et le repas à l'arrivée
- Les Secours (sécurité, véhicules d'assistance pour les concurrents en difficulté).

- TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS

TARIFS 2022

ENDURO MONTS JURA	Prix du 16/04/2022 jusqu'au 29/07/2021	prix sur place
Prix inscription	50,00 €	55,00 €
Option assurance	5,00 €	5,00 €

8 – 1 RETRAIT DU PACK INSCRIPTION

Le retrait est personnel, tous les concurrents doivent se présenter munis de leur confirmation d'inscription (reçue par mail), d'une pièce d'identité et des documents obligatoires à fournir (voir paragraphe 6-1) pour retirer leur plaque de course. Une impression sur papier ou écran téléphone pourra servir de présentation de confirmation d'inscription.

En cas de fraude, le participant roulant sous le nom d'un autre, sera considéré comme non inscrit régulièrement et ne sera pas couvert par l'organisateur.

- Lieux et horaires pour le retrait du pack inscription :

- Le samedi 30 juillet 2022 de 15h00 à 19h00 au départ du télécabine de la catheline à Lélex.
- Le dimanche 31 juillet 2022 de 07h00 à 08h00 au départ du télécabine de la catheline à Lélex.

8-2 BREAFIG

- Le dimanche 31 juillet 2022 à 08h00 au départ du télécabine de la catheline à Lélex..

8-3 COMPETITION

IV. Catégories

- Dames (15 et plus)
- Hommes Juniors (15-20)
- Hommes (21 –39 ans)
- Masters (40–77 ans)

Pour la détermination de la catégorie d'âge de chaque participant, seule l'année de naissance est prise en compte.

Tous les participants s'affronteront dans une seule et même catégorie matérielle.

* : la catégorie ne sera récompensée que si elle est représentée par au moins 5 concurrents au départ.

V. Parcours

Les spéciales adopteront un profil spécifique alternant des sections descendantes (80% à 90%) et des sections physiques/montantes (10% à 20%). Elles seront toutes matérialisées par des rubalises, en continue ou intermittente, ou des portes. Lors d'une sortie accidentelle ou non du parcours, le pilote devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours (spéciales et liaisons), la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Ces sanctions seront décidées par le collège des arbitres selon la gravité de l'acte.

Les liaisons entre les spéciales (sections non chronométrés) devront se faire en pédalant ou par les moyens de transport mis à la disposition des participants par l'organisation. En aucun cas, le participant doit avoir recours à l'utilisation d'un véhicule personnel pour se rendre aux départs des spéciales. Sur ces sections, les participants devront respecter le code de la route, dès lors qu'ils emprunteront ou traverseront des voies ouvertes à la circulation. Le temps des liaisons sera limité.

Des signaleurs situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

XI Tracé

Le comité de course peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des participants et l'équité de la course.

XIV. Récompenses et Remises des prix

La remise des prix se déroulera le dimanche 31 juillet 2022 à partir de 17h00 (en fonction fin de course)

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés ; Pour cela, il faut un minimum de cinq participants au départ de la catégorie concernée.